

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 MARS 2018 A 20 H 00**

Convocation du 19 mars 2018

**PRESENTS :** Mr le Maire, Mmes Ranc, Paillard, Gambetti, Gordillo, Mrs Escoffier, Roig, Martinat, Rouby, Gachon, Cloche, Reynaud.

**ABSENT :** Excusés : Mr GUENARD, donne procuration à M. GACHON.  
Mme Boureghda.

**Secrétaire de séance :** Mme GAMBETTI Pascale.

**BUDGET PRIMITIF 2018 :**

Le Maire informe le conseil municipal que les budgets présentés (service assainissement et budget communal) ont été examinés par la commission des finances ainsi que par Mme Faure, Trésorière.

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

**FONCTIONNEMENT :**

Le montant des dépenses est estimé à 69 937 €, celui des recettes à 114 607.13 €, soit un suréquilibre de 44 670.13 € notamment dû au report de l'excédent reporté de 61 035.13 €.

**INVESTISSEMENT :**

Le montant des dépenses est estimé à 98 022 €, celui des recettes à 134 336.24 €, soit un suréquilibre de 36 314.24 €.

**Taux de la redevance assainissement 2018 :** Une délibération est prise à l'unanimité pour :

- Augmenter le taux actuel de **1.30 € à 1.35 € m3** d'eau consommée des habitations reliées au réseau communal d'assainissement.

**Frais de fonctionnement budget Assainissement 2018 :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune supporte les frais de gestion qui concourent au bon fonctionnement du service Assainissement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la participation forfaitaire d'un montant de **25 000 €** du budget d'assainissement au profit du budget communal et ceci au titre du forfait d'administration générale 2018.

**BUDGET COMMUNAL**

**FONCTIONNEMENT** – vue d'ensemble des chapitres

**NOTA :** Le financement des travaux de l'église doit être réparti en Fonctionnement (montant « réparation ») et en Investissement (montant « Amélioration »).

<b>DEPENSES</b>		<b>787 130</b>	<b>RECETTES</b>		<b>1 302 680.06</b>
011	Charges à caractère général	276 350			
012	Charges du personnel	273 700			
014	Atténuations de produits	79 571	70	produit des services	51 800
	73923 FNGIR = 47 571		73	Impôts et taxes	483 664
	73925 FPIC = 32 000				
65	Autres charges de gestion	110 895	74	Dotations/participation	111 681
66	Charges financières	17 000	75	Autres produit gestion	45 500
67	Charges exceptionnelles	234	77	Produits exceptionnels	21 167
68	Dotation aux amortissements	9 380		solde indemnisation Eglise	
022	Dépenses imprévues	20 000	002	résultat reporté	588 868.06
023	virements sect. Investissement	0			
042	opération d'ordre transfert	0			

Il est décidé de présenter le budget de fonctionnement en suréquilibre de : (1 302 680.06 – 787 130) = **+ 515 550.06 €.**

## INVESTISSEMENT :

Le budget est présenté en suréquilibre de 244 391 €:

### DEPENSES INVESTISSEMENT 2018

Cpte	LIBELLE DEPENSES	PROJET 2017
1641	Capital prêts communaux	39 300
165	cautionnement - Loyers	800
<b>16</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 100</b>
202	Révision du PLU	2 000
204132	Participation 2018 sded – investissement	10 644
<b>20</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 644</b>
2152	Installation voirie, signalétique	4 000
21578	Mobilier urbain -	2 000
21578	Outillage technique	1 000
2188	Décor illumination	1 000
2183	Ecole numérique	14 000
2116	Columbarium, jardin souvenir	6 000
<b>21</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 000</b>
2313	EGLISE, part investissement	228 000
2313	EGLISE, travaux suppl	15 000
2313	HANGAR photovoltaïque	73 600
2313		
<b>2313</b>	<b>TOTAL 2313</b>	<b>316 600</b>
2315	ETUDES ENTREES VISAN / VALREAS Etude paysagère, Honoraires	11 200
2315	Voirie 2018	15 000
2315	Hydrants - DECI	15 000
<b>2315</b>	<b>TOTAL 2315</b>	<b>41 200</b>
042-192		
1	DEFICIT REPORTE ANNEE n-1	24 189
	<b>TOTAL</b>	<b>462 733</b>

### RECETTES INVESTISSEMENT 2018

Cpte	LIBELLES	PROJET 2017
1	EXEDENT REPORTE ANNE N- 1	
1068	EXCEDENT fonctionnement .capitalisé	307 607
10222	FCTVA travaux	12 002
10226	TAXE AMENAGEMENT	25 000
<b>10</b>	<b>TOTAL</b>	<b>344 609</b>
165	Cautionnement	800
16411	EMPRUNT EGLISE	100 000
<b>16</b>	<b>EMPRUNT</b>	<b>100 800</b>
1322	Subvention DRAC ETUDE EGLISE	4 242
1321	Ecole Numérique	7 000
1322	Chauffage isol. Ecole	6 700
1323	SUBVENTION Département	
	HANGAR	18 092
	EGLISE 2018	30 640
	EGLISE 2016 hors TP	15 532
	EGLISE : DRAC	55 129
	SMACL-Eglise	35 000
<b>13</b>	<b>TOTAL</b>	<b>172 335</b>
<b>21</b>	<b>VIREMENT FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>
2804	Amortissement subventions	
28041412		1194
28041582		743
28041642		7443
280422		
<b>28</b>	<b>TOTAL ARRONDI</b>	<b>9 380</b>
024	CESSION IMMEUBLE MOURALIS	80 000
	<b>TOTAL</b>	<b>707 124</b>

## **TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES :**

Mr le Maire soumet au vote du conseil municipal les taux des taxes directes locales (Taxe d'habitation, Taxe foncière du bâti, Taxe foncière non bâti et C.F.E).

Le Conseil municipal est informé que l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles 2018 est parvenu en mairie aujourd'hui. Le montant du produit à taux constant s'élève à 457 990 €, soit 37 048 € de plus que l'année 2017.

Mr le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation des taux qui restent fixés comme suit :

Taxe d'habitation :	18.26 %
Taxe foncière bâti :	15.94 %
Taxe foncière non bâti :	63.69 %
C.F.E :	27.88 %

## **SUBVENTION au Centre Communal d'Actions Sociales – CCAS- :**

Une délibération est prise à l'unanimité pour voter une subvention de 1 500 € au profit du C.C.A.S.

## **PROPOSITION D'AVANCEMENT DE GRADE 2018 :**

Le conseil municipal prend connaissance du tableau transmis par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Drôme.

Une secrétaire peut bénéficier de l'avancement au choix (ancienneté) du grade de Rédacteur 2<sup>ème</sup> classe au grade de Rédacteur 1<sup>ère</sup> classe.

Une délibération est prise à l'unanimité pour la création du poste de Rédacteur 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> avril 2018.

## **REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME :**

Mr le Maire rappelle les conditions dans lesquelles la révision avec examen conjoint du PLU a été réalisée, ainsi que les objectifs poursuivis par la collectivité qui ont motivé la révision avec examen conjoint du PLU :

- l'ouverture à l'urbanisation des zones AU de Rouvayroles et des Bartras (actuellement classées en zone AU «fermée»),
- la création d'une voie de bouclage pour le quartier de Rouvayroles. Il s'agit d'ouvrir un deuxième accès par le Sud sur la R.D.141 :
  - pour limiter la circulation automobile induite par l'urbanisation nouvelle au Sud de Rouvayroles, dans les zones pavillonnaires existantes situées au Nord,
  - pour limiter la circulation automobile aux abords de l'école voisine et faciliter ainsi les déplacements doux vers cet équipement majeur à l'échelle de tout le quartier,
  - pour désenclaver la zone AU Sud de Rouvayroles.

Le bilan de la concertation conduite tout au long de l'élaboration du projet de révision avec examen conjoint du PLU doit être arrêté.

Le projet de révision du P.L.U doit être arrêté par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Arrête le bilan de la concertation

- Arrête le projet de révision avec examen conjoint du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

L'avis de la D.R.E.A.L n'est pas connu à ce jour ;

Le dossier du projet arrêté est tenu à la disposition du public en mairie.

Un arrêté de prescription de l'enquête publique sera réalisé après concertation avec le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif.

#### **AMENAGEMENT DES ENTREES DE VILLAGE :**

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a transmis l'avant-projet des travaux d'effacement et de fiabilisation des réseaux électriques de l'entrée village Rte de Visan.

- montant estimatif des travaux HT : 123 719.58 €
- financement SDED : 98 975.66 €
- Part communale : 24 743.92 €

L'acceptation du dossier électrification génère une prise en charge de travaux similaire de France Telecom.

Il est décidé de laisser cette proposition en attente de l'évolution du dossier.

#### **LOGEMENT DU BATIMENT POSTE :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Madame la Trésorière se trouve dans l'impossibilité de recouvrer les titres de recettes correspondants aux loyers du logement communal de la Poste, pour un montant de 16 672.40 €.

Conformément à la nomenclature M14, Madame la Trésorière a sollicité Monsieur le Maire, afin que les membres du Conseil Municipal délibèrent sur l'admission en non-valeur de la somme de 16 672.40 €, conformément au bordereau de situation des produits non soldés dus à la trésorerie à la date du 23/03/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte d'admettre en non-valeur la somme de 16 672.40 € pour les titres édités.
- autorise Monsieur le Maire, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **ENFANCE-JEUNESSE : AVENANT NOUVEAUX TARIFS ALSH DE TULETTE.**

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver l'avenant au cahier des charges de la convention de mutualisation enfance jeunesse, portant sur les nouveaux tarifs (arrondi de tarifs précédents) applicables à compter des prochaines vacances d'été 2018.

Le nombre de journées/enfant pour la commune et pour les 11 semaines d'accueil en 2017 est de 71. Il est constaté un coût communal pour la part « charge fixe » conséquent en rapport du nombre d'enfant.

La contribution prévisionnelle de la commune enfance-jeunesse 2018 est de 7 169 € (2 234 € pour le Relais d'Assistantes Maternelles et 4 935 € pour l'ALSH de Tulette).

### **MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES :**

Elle fonctionne depuis le début du mois au lotissement les Lavandins, dans 1 grand logement que loue leur association « Petits pas » à l'Habitat Dauphinois ;

Les 3 assistantes maternelles accueillent une douzaine d'enfants.

Mr le Maire rappelle la décision du conseil municipal de subventionner l'association « Petits pas » pour la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement. L'accueil d'enfants domiciliés sur la commune doit être privilégié.

Une délibération est prise à l'unanimité pour le vote d'une subvention de 2 150 € au profit de l'association « Petits Pas ».

### **DENOMINATION DE RUE :**

Une délibération est prise à l'unanimité pour désigner la rue du lotissement les Lavandins, « Impasse des oliviers ».

### **GROUPEMENT D'ACHAT DES REPAS CANTINE :**

Mme PAILLARD présente le projet de mutualisation des communes de LA BAUME DE TRANSIT – BOUCHET – ROCHEGUDE – SUZE LA ROUSSE – TULETTE – et ALSH TULETTE pour l'achat de repas livrés pour les cantines scolaires et l'Alsh de Tulette.

Pour la commune de LA BAUME DE TRANSIT il s'agit de l'achat de repas en liaison froide pour la cantine scolaire selon l'état des besoins transmis au coordonnateur.

Le conseil municipal doit délibérer pour valider la convention avec les communes afin d'engager les démarches nécessaires à la passation d'un marché ainsi que le cahier des charges qui sera la base du marché.

La commune de Tulette est désignée comme coordonnateur du groupement ayant la qualité du pouvoir adjudicateur.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider l'adhésion de la commune à ce groupement d'achat ainsi que le cahier des charges qui sera la base du marché et autoriser le Maire à signer les pièces de ce dossier.

### **HANGAR PHOTOVOLTAIQUE :**

Suite à l'examen des devis reçus en mairie, c'est l'entreprise « TRIANGLE » agence de St Hilaire qui a été retenue pour les prestations du bâtiment principal (ossature métallique – couverture - isolation – bardage – serrurerie) montant HT : 32 100 € et système de panneaux photovoltaïque 16 060 € ht, soit un total de 48 160 € HT.

Des devis sont en cours concernant les travaux de : Terrassement / Dalle – Electricité – réseau d'eau.

L'entreprise TRIANGLE est chargée de déposer le dossier de demande de permis de construire, il convient de délibérer pour autoriser le maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme.

Une délibération est prise à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES :

Concours de boules intercommunal : il aura lieu à Réauville le samedi 02 juin 2018 à partir de 15 h à l'attention des élus et du personnel communal.

Eglise : Une visite commentée par l'architecte sera organisée le vendredi 30 mars à 11 h. Des invitations ont été adressées aux donateurs et personnes associées aux travaux et une invitation publique a été affichée.

Conseil d'école du 19 mars : Mme PAILLARD commente cette réunion où il a été question :

- de l'effectif de la rentrée prochaine, 70 élèves avec une répartition qui sera compliquée,
- des travaux demandés (rideaux extérieurs à changer, infiltration d'eau, réfection des sanitaires, réaménagement de la cour).
- Le budget scolaire, les sorties scolaires.
- Enquête en cours du fonctionnement de la garderie.
- Point sur les CMR.
- Bac à sable.
- Poste d'aide de la classe d'Emmanuelle (fin du contrat actuel à mi-avril).

Date du prochain conseil municipal : non définie.

Réunion de la commission des finances (élargie aux membres du conseil municipal) le 23 avril 2018 à 19 h 00 pour examiner les dossiers de demande de subvention des associations ainsi que l'utilisation de la salle des fêtes.

**FIN DE SEANCE A 23 H 15**